

activités engagées avant cette date.

Donc, depuis 26 ans maintenant, nous subissons les assauts réguliers des autorités locales, d'abord Mairie d'Ollioules puis TPM, Communauté d'Agglomération, pour nous faire partir de nos terres, berceau de notre famille depuis 1804 et jardin maraîcher de surcroît !

ZAC Olliolis, Zone d'entreprise, tramway, sont des projets qui ont jalonné toute cette période entre 1987 et aujourd'hui, contre lesquels nous nous sommes mobilisés, avec vous, et de nombreux soutiens pour le maintien de cet espace nourricier.

C'est aussi un lieu connu de partout pour être celui de l'origine des AMAP initiées sur ces terres avec certains d'entre vous depuis 2001.

Mais cette activité est fragilisée du fait qu'elle repose sur la situation juridique et professionnelle d'une seule personne, Daniel, exploitant des Olivades en prenant la suite de son père depuis 1984.

Le jour où il s'arrête (et il faut bien l'envisager, il est dans l'année de ses 70 ans...), il ne peut transmettre l'activité des Olivades car en l'état s'appliquera alors le règlement intérieur du POS qui interdit cette activité.

Cette situation est d'autant plus loufoque, que TPM s'est approprié les parcelles réservées au passage du tramway depuis décembre 2010 alors que le projet de tramway est aujourd'hui abandonné.

Il nous faut réagir et éclaircir au plus vite cette situation confuse pour envisager les perspectives d'avenir.

D'après le Préfet du Var, après les élections prochaines, TPM devrait nous restituer les parcelles précédentes...

Nous allons profiter de l'occasion pour poser le problème du devenir des Olivades : **peut-on envisager un changement du POS (PLU) d'Ollioules qui autorise l'activité agricole sur ce territoire ?**

Si la réponse est positive Daniel pourra céder l'activité, prendre sa retraite et l'activité de production continuera.

Si la réponse est négative, il sera difficile de prendre la suite de Daniel et continuer à produire donc plus facile de passer au bétonnage de ces belles terres.

La vision à long terme n'est pas claire. Dans ces conditions, nous ne pouvons envisager un engagement sur un an des contrats pour la prochaine saison. C'est pourquoi il vous est proposé un contrat de 6 mois d'Avril à fin Septembre, permettant dans ce délai d'essayer de clarifier ces problématiques.

N'hésitez pas à nous questionner si vous souhaitez des compléments d'information sur les points ci-dessus.

Les intentions de renouvellement

Février est le moment de donner vos intentions de renouvellement de votre engagement en AMAP aux Olivades.

Mars sera consacré aux inscriptions et à la recherche d'autres amapiens pour remplacer ceux qui ne renouvellent pas.

Merci donc de donner votre intention en février pour que nous puissions nous compter. Vous savez que l'économie des Olivades est basée sur un total de 180 parts.

Le nouveau contrat est de 6 mois d'avril à fin septembre 2014

Le prix de la part de récolte ne change pas : 27€

Daniel et Denise